

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 30 septembre 2010 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz en distribution publique de CALÉO au 1^{er} octobre 2010

Participaient à la séance : Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, président la séance, Monsieur Michel THIOILLIERE, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Madame Anne DUTHILLEUL, Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ et Madame Marie-Solange TISSIER, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 29 septembre 2010, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par CALÉO pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème déposé par CALÉO

CALÉO propose une hausse de 0,06 c€/kWh de la part variable des tarifs, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

En l'absence de la présentation, par CALÉO, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de CALÉO entre le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} octobre 2010.

La CRE a vérifié que l'évolution de ces coûts sur cette période correspond bien à une hausse de 0,06 c€/kWh, par application de la formule déposée par CALÉO, qui a exercé son éligibilité.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème déposé par CALÉO.

Fait à Paris, le 30 septembre 2010

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le vice-président,

Maurice MÉDA

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique déposés pour application au 1^{er} octobre 2010 par CALÉO (hors CTA)

Consommations	Anciens prix Cts € /kWh au 01.07.2010		Prix Cts € /kWh au 01.10.2010	
	HTVA	avec TVA	HTVA	avec TVA
<u>Tarif Domestique</u>				
Prime fixe Annuelle €	90,48	95,46	90,48	95,46
Prix du kWh Cts. €	6,66	7,97	6,72	8,03
<u>Tarif 3 Usages</u>				
Prime Fixe Annuelle €	144,51	152,46	144,51	152,46
Prix du kWh Cts €	4,23	5,05	4,28	5,12
<u>Tarif Grandes Chaufferies</u>				
Prime Fixe Annuelle.€.HT	854,79	901,80	854,79	901,80
Prix du kWh Cts.HT	3,86	4,62	3,92	4,69
<u>Tarif 2 saisons</u>				
Abonnement annuel €. HT	996,81	1 051,63	996,81	1 051,63
Prix du kWh Cts.HT 1ère tranche hiver	3,853	4,608	3,909	4,675
Prix du kWh Cts.HT 1ère tranche été	3,323	3,974	3,379	4,041
Réduction 2ème tranche (> 1 000 000 kWh)	0,190	0,227	0,190	0,227
<u>Période tarification :</u>				
Du 1er Avril au 31 Octobre	ETE			
Du 1er Novembre au 31 Mars	HIVER			